



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

partis extrémistes

Question écrite n° 88308

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la montée de l'extrême droite populiste. En effet, depuis une douzaine d'année, plusieurs pays européens voient le développement de groupuscules d'extrême droite, qui se servent des élections souvent locales, régionales pour promouvoir à crédibiliser leur action auprès de l'opinion. Cette tendance est de plus assez inquiétante, car son interprétation est instrumentalisée par la gauche qui en fait souvent un cheval de bataille contre les gouvernements conservateurs qui sont très majoritairement au pouvoir en Europe. Dès lors, il conviendrait que les modérés se rassemblent et définissent une stratégie de dénonciation de cette démagogie populiste en Europe. Ainsi, une « européenne de la démocratie » fixée sur une journée précise, pourrait chaque année, permettre d'assurer une communication « anti-extrême droite », à destination de la population. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette situation et sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le développement de mouvements d'extrême droite en Europe et les scores électoraux qu'ils obtiennent dans de nombreux pays constituent assurément un phénomène préoccupant pour les démocrates européens. Sur le plan juridique, les organisations européennes telles que l'Union européenne ou encore le Conseil de l'Europe disposent d'instruments visant à assurer la protection des valeurs et des droits auxquels de tels mouvements seraient susceptibles de porter atteinte. Sur le plan politique, il appartient aux partis politiques nationaux et aux organisations européennes qui les fédèrent de déterminer l'attitude à adopter face à ces mouvements.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88308

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9824

Réponse publiée le : 19 juillet 2011, page 7852